



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 2533

Texte de la question

Reprenant les termes de la question écrite qu'elle avait posée le 18 juillet 2006 sous la précédente législature, demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui indiquer quel a été en 1964, 1974, 1984, 1994 et 2004 le nombre total de mentions « très bien » au baccalauréat. Le cas échéant, elle souhaiterait qu'il lui indique si l'inflation de ce nombre ne traduit pas une inquiétante dévalorisation du diplôme.

Texte de la réponse

Le tableau suivant présente l'évolution entre 1967 et 2006 des proportions respectives de mentions « très bien », « bien », « assez bien » et d'admis sans mention au baccalauréat général, ainsi que le nombre total d'admis par session en France métropolitaine. La proportion d'élèves qui obtiennent le baccalauréat avec mention très bien est passée de 0,3% en 1967 à 4,9% en 2006.

SESSION (1)	PROPORTION d'admis mention TB	PROPORTION d'admis mention B	PROPORTION d'admis mention AB	PROPORTION d'admis sans mention	NOMBRE total d'admis
1967	0,3	4,4	27,1	68,2	133 200
1974	0,6	4,6	37,8	57,0	153 450
1989	0,8	5,1	19,6	74,5	226 204
1990	0,8	5,0	19,5	74,8	247 213
1997	1,4	7,2	21,3	70,1	262 301
2004	3,3	10,8	24,7	61,1	253 564
2005	3,4	10,8	25,4	60,4	264 652
2006	4,9	13,6	27,8	53,6	274 717

(1) Les données demandées sur les sessions 1966, 1976, 1986 et 1996 n'étaient pas directement disponibles.

Cette progression importante du nombre de mentions « très bien » et « bien » ne traduit nullement une « dévalorisation » du diplôme. Ce dernier postulat, traditionnellement évoqué ici ou là pour expliquer la spectaculaire progression de la part d'une génération obtenant le baccalauréat depuis une quarantaine d'années, ne repose sur aucune analyse scientifiquement avérée. La croissance du nombre de bacheliers, et

parmi ceux-ci, de ceux qui obtiennent une mention, traduit bien plutôt une élévation du niveau de formation dans un contexte où le baccalauréat n'est plus conçu comme un diplôme réservé à une élite scolaire mais favorisant l'acquisition par une majorité d'élèves scolarisés d'une culture indispensable à la compréhension du monde moderne et de ses enjeux. Il convient de rappeler à cet égard que l'objectif fixé par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) à l'horizon 2010 est d'atteindre 65 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat (contre 63,5 % actuellement).

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2533

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5124

Réponse publiée le : 30 octobre 2007, page 6727